



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Coface

Question écrite n° 126081

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les critères retenus par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) dans le cadre de sa mission d'assurance crédit pour le compte de l'État. Le crédit interentreprise étant aujourd'hui la principale source de financement des entreprises, sa garantie par la Coface apparaît tout à fait vitale. À cet égard, l'analyse de différents éléments, comptables et macroéconomiques notamment, permet à la Coface de proposer à nos entreprises une fine évaluation des risques de défaillance financière de leurs clients. Mais d'autres facteurs humains, sociaux et environnementaux peuvent avoir un impact déterminant sur ce risque. En tout état de cause, leur prise en compte représente un enjeu majeur de responsabilité sociétale pour la Coface et engage la responsabilité de l'État. Elle lui demande donc si la Coface prend en compte ces éléments humains, sociaux et environnementaux dans ses évaluations, si elle y intègre les normes internationales des Nations-unies en matière de droits de l'Homme et de quelle façon elle facilite l'accès des citoyens à l'ensemble de ces données et critères.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126081

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 388

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)